



Nouméa, le 09/02/2016

**Didier RIGOTTARD IA IPR EPS  
et les Chargés de mission EPS**

**à Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement**

**à Mesdames et Messieurs les  
professeurs d'EPS**

**LETTRE DE RENTRÉE EPS 2016 : « *L'École doit être juste pour tous et exigeante pour chacun* »**

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de Didier RIGOTTARD IA-IPR, Anne LE BOUHILLEC et Eric REUILLARD chargés de mission, souhaite une bonne rentrée scolaire aux enseignants d'EPS et la bienvenue à ceux qui arrivent dans l'académie de la Nouvelle-Calédonie.

Cette lettre à destination des chefs d'établissement, professeurs EPS, est d'abord l'occasion pour nous de remercier tous les enseignants qui, par leur présence, leur investissement et leur professionnalisme, ont permis la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. En effet, les efforts fournis ont favorisé la réussite de 78,2 % des élèves au DNB, 85,3 % au baccalauréat général, 76,5 % en technologie, 78 % pour le professionnel, 74 % pour le BEP et enfin 71,8 % pour le CAP. Malgré des baisses importantes dans certaines séries (de 2 à 6 points), exclusivement dans la voie professionnelle, les progrès encourageants montrent qu'en dépit des conditions d'enseignement difficiles, la réussite est possible en Nouvelle-Calédonie. Les efforts doivent donc se poursuivre cette année pour satisfaire l'objectif affirmé d'élever le niveau de qualification de tous les élèves, et plus encore dans la voie professionnelle.

Ensuite, cette lettre a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous les élèves dans le contexte de l'académie, de son projet et des orientations nationales. Gardons à l'esprit que « *L'École doit être juste pour tous et exigeante pour chacun* », c'est grâce à cette réelle volonté collective que tous les élèves qui nous sont confiés seront sur la voie du progrès.

Pour faire en sorte que nos actions soient bien à destination de chaque élève, les enseignants et les équipes d'EPS savent l'importance de l'équilibre de l'offre de formation, de l'adaptation des méthodes pédagogiques et de la richesse des contenus. Du collège au lycée, une attention particulière devra être accordée à toutes ces étapes auprès des élèves présentant des besoins singuliers, qu'ils relèvent ou non de situations de handicap. Il conviendra dans le même temps de veiller à l'égalité des chances entre tous, notamment celle entre filles et garçons. À compter de cette année, les enseignants et les équipes disposent des éléments nécessaires à l'organisation et la concrétisation de ces ambitions dans le cadre de leur projet pédagogique : nouveaux programmes, nouveau socle, réforme du collège, modalités d'évaluation aux épreuves d'examen, plan de formation.

Rigottard Didier  
IA IPR EPS

La rentrée scolaire 2016-2017 s'inscrit en **continuité** avec la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves, la mise en œuvre des programmes d'EPS, l'accompagnement éducatif au collège. Mais cette rentrée est également une **année charnière** qui doit permettre les évolutions attendues par la réforme indispensable du collège.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline EPS pour l'année scolaire 2016-2017. Ces points d'actualité et priorités devront être repris lors des premiers conseils d'enseignement pour **combattre les inégalités tout au long de la scolarité et promouvoir une école à la fois exigeante et bienveillante**.

## 1. Actualité et priorités

### *Accompagner les élèves dans leurs apprentissages et la construction de leur parcours pour une meilleure insertion sociale et professionnelle*

---

La refondation de l'École de la République place la **qualité des apprentissages** au cœur de l'action engagée et annonce que les **contenus d'enseignement** doivent évoluer pour garantir l'acquisition des connaissances et des compétences selon une progression cohérente et adaptée aux apprentissages. L'année 2016-2017 sera une année déterminante au cours de laquelle seront mis en œuvre les nouveaux programmes de la maternelle, de l'école élémentaire et du collège. Grâce à cette réforme en profondeur, le nouveau collège devra mieux enseigner les savoirs fondamentaux, former à d'autres compétences et avoir un fonctionnement quotidien assoupli pour s'adapter à la diversité des besoins des élèves. Cette année doit être l'occasion pour les équipes d'EPS, lors des réunions pédagogiques régulières, d'anticiper la mise en place des nouveaux programmes, modifier les pratiques d'enseignement et expérimenter de nouvelles organisations pédagogiques. Le collège doit offrir des réponses différenciées pour permettre à tous les élèves de construire les connaissances, capacités et attitudes chargées de garantir à chacun, à l'issue de la scolarité obligatoire, **la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

Afin d'**accompagner au mieux leurs élèves**, les professeurs veilleront à chaque niveau d'enseignement à prendre en compte les spécificités de chacun en premier lieu dans le cadre de la classe, car **c'est d'abord au cœur de la classe que se joue la réussite de chaque élève**. L'identification des besoins de chacun est essentielle pour construire un enseignement différencié qui donne du sens et permet de réelles acquisitions. L'attention portée aux difficultés rencontrées par les élèves et la nature de ces difficultés sont des éléments qui fondent le déroulement de la leçon, au plan didactique et pédagogique. Le développement de **l'estime de soi**, du **sentiment de réussite**, de la **curiosité** guideront l'enseignant au même titre que les acquisitions motrices et **favoriseront l'envie d'apprendre et la persévérance scolaire**. En Nouvelle-Calédonie, le cheminement vers la maîtrise des compétences et connaissances des programmes et du socle commun pose à un certain nombre d'élèves de réelles difficultés. La **mise en place du cycle 3** devra être un sujet de discussion, cette année, dans vos réunions d'équipe pour repérer sans retard les manques et besoins, et les traiter spécifiquement. Ces à ces conditions que vous pouvez accueillir tous les élèves, sans distinction, dans une école de l'exigence, de l'ambition et d'intégration de tous.

**Pour améliorer l'efficacité des apprentissages et la confiance en eux des élèves, il importe également pour les enseignants de faire évoluer les pratiques en matière d'évaluation**. Celles-ci tiennent une grande place dans l'enseignement, mais elles se limitent trop souvent à la notation qui alimente des logiques de comparaison et de classement au cours d'une scolarité obligatoire dont ce n'est ni la mission ni la vocation. L'évaluation doit faire l'objet d'une réflexion accrue dans les temps de concertation. Avec les nouveaux programmes d'EPS, deux sortes d'évaluation doivent être repensées. La première qui est « **formative** » est utilisée tout au long du cycle pour **aider l'élève à apprendre** ce qu'il ne sait pas encore, à acquérir ce qui lui manque, à encourager sa progression, à valoriser ses efforts. La seconde, dite « **sommative** », permettra de **valider un parcours dans une situation emblématique de la compétence** visée. Il s'agit d'éviter que l'évaluation ne soit vécue par l'élève et sa famille comme un moyen de classement, de sanction, ou bien réduite à la seule notation. **L'évaluation doit être conçue comme un moyen de faire progresser les élèves et être au service des apprentissages pour en finir avec cette « constante macabre »**. Votre réflexion dans ce domaine devrait limiter les situations de blocage qu'on observe lorsqu'un élève se croit définitivement rejeté par une matière ou une discipline, avec à terme le risque qu'il décroche.

Il est important en EPS, de **faire faire** aux élèves **l'expérience des valeurs** de la citoyenneté, à travers les activités physiques, c'est-à-dire vivre les normes du groupe comme étant les siennes et ne plus les percevoir comme des contraintes, mais comme des nécessités à l'autonomie et à la liberté de chacun. L'élève doit pouvoir **vivre en acte ces valeurs**. La gestion des différences, la constitution des équipes, les statuts et rôles de chacun, la sécurité, l'entraide, l'écoute, la construction des règles, les résultats, les sanctions sont autant de leviers pour l'enseignant pour permettre cet apprentissage. Cet engagement pour le partage des valeurs de **liberté, égalité, fraternité et laïcité** peut dépasser bien évidemment le cadre des cours si les équipes pédagogiques s'inscrivent dans les dispositifs d'accompagnement des élèves (accompagnement éducatif, personnalisé, tutorat, sections sportives scolaires...) et dans les enseignements pluridisciplinaires (IDD, enseignements d'exploration, TPE, bientôt EPI...).

Au-delà de l'EPS, les **associations sportives** constituent, par leur rayonnement, **d'autres voies de réussite** pour les élèves. Le nombre de licenciés, la qualité des rencontres, le développement de la formation des jeunes officiels témoignent année après année de la vitalité de la plupart des AS et du sport scolaire dans l'académie. L'Association Sportive est le premier **lieu de pratique physique et associative volontaire** accessible à tous les élèves. Sans elle, nombre d'entre eux n'auraient accès à aucune pratique physique en dehors de l'enseignement obligatoire d'EPS. Elle est aussi le **lieu privilégié d'apprentissage et d'exercice d'une citoyenneté en acte** au travers des différents rôles et responsabilités assumés par les élèves. Il est important de rappeler que le sport scolaire, par les pratiques compétitives ou de loisir dans différents sports et la prise de responsabilités dans la vie associative (jeunes officiels, jeunes reporters, jeunes secouristes, brigade verte...), est un **élément de dynamisation et de cohésion des établissements scolaires**. Le **sport scolaire** est donc, parmi d'autres, une **composante constitutive de l'École républicaine**, en raison des apprentissages qu'il vise, mais également des **valeurs éducatives et sociales** qu'il concourt à développer.

Une attention particulière sera portée à la communication et à la lisibilité de ce qui se fait au sein des AS :

- le **projet d'AS** doit **s'intégrer et contribuer au projet d'établissement** ainsi qu'au contrat d'objectif.
- Le **projet de district** doit trouver sa force dans l'articulation des différents projets d'AS, tant en ce qui concerne les **ambitions éducatives** que les choix d'activités et d'organisations pratiques. La **prise en compte de la diversité des élèves doit en être la priorité**.
- **L'engagement associatif et citoyen** doit être reconnu et **valorisé** dans le livret de compétences ou le bulletin scolaire. La formation de jeunes officiels doit également être mise en valeur.
- Le cahier d'AS qui rend compte de l'activité effective de l'association sportive doit être visé régulièrement par le chef d'établissement toujours président des AS.

## Diversification des parcours et des approches pédagogiques au collège

---

Le projet pédagogique organise les enseignements afin de permettre à chaque élève de la sixième à la troisième de construire effectivement deux niveaux de compétence attendue dans chacun des huit groupes d'activité pour favoriser l'acquisition des compétences propres, méthodologiques et sociales définies dans le programme. Demain les nouveaux programmes seront effectifs et les projets d'EPS seront à réécrire pour répondre aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons, ensemble et à égalité de construire **cinq compétences** travaillées en continuité durant les différents cycles :

- Développer sa motricité et apprendre à **s'exprimer** en utilisant son corps
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des **méthodes** et des **outils**
- Partager des **règles**, assumer des **rôles** et des **responsabilités**
- Apprendre à entretenir sa **santé** par une **activité physique régulière**
- S'approprier une **culture** physique sportive et artistique

**Pour développer ces compétences générales**, l'éducation physique et sportive propose à tous les élèves, de l'école au collège, **un parcours de formation constitué de quatre champs d'apprentissage complémentaires** :

- Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
- Adapter ses déplacements à des environnements variés
- S'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique
- Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.

Les équipes devront profiter de cette année charnière, en Nouvelle-Calédonie, pour préparer cette évolution professionnelle qu'imposeront la mise en place des nouveaux programmes et la réforme du collège. **L'intégration de la sixième dans le cycle 3** avec les classes de Cm1 et Cm2 est **un axe fort à investir dès maintenant** pour anticiper cette réforme. Le cycle de consolidation est chargé d'assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège. Vous devez renforcer les liens avec l'école élémentaire pour favoriser la progressivité des apprentissages et améliorer la transition entre l'école et le collège. **Les projets de liaison école collège que vous proposez, cross, rencontres sportives..., sont des actions qui diminuent les ruptures que peuvent connaître les élèves à l'entrée en 6<sup>ème</sup>** sur lesquels vous pouvez vous appuyer pour construire de nouveaux liens entre l'école et le collège, au moins avec les écoles à proximité. D'autres pistes seront à explorer, comme **les conseils école-collège** à vocation exclusivement pédagogique et **les formations 1<sup>er</sup> second degré**, afin d'innover par exemple dans des cycles d'apprentissage associant le CM2 et la 6ème.

Pour renforcer l'acquisition des compétences en EPS, **les TICE et les outils numériques** sont des nouvelles technologies qu'il faudra utiliser, car ils motivent les élèves et facilitent leur entrée dans les apprentissages. Au-delà des difficultés matérielles que l'enseignant peut rencontrer sur les installations sportives, les smartphones, tablettes, images et vidéos faisant partie intégrante du quotidien de l'adolescent, peuvent être des outils à intégrer au cours d'EPS pour **stimuler l'intérêt des élèves et faciliter les acquisitions**. Mais attention l'attrait de la nouveauté ne dure qu'un temps et le support numérique n'a rien de magique, car il ne suffit pas de confronter l'élève à un média (une image, une vidéo) ou d'accompagner son apprentissage d'une tablette pour qu'il apprenne. Il est donc important pour les enseignants d'utiliser au mieux ces nouveaux outils formatifs en gardant à l'esprit que la spécificité de l'EPS reste l'action motrice et la sollicitation aux ressources. Pour faire apprendre, l'utilisation du numérique ne doit en aucun cas diminuer le temps d'engagement moteur. Pour jouer son rôle pédagogique, l'idée-force des TICE est de faciliter le développement de l'autonomie dans les apprentissages et ainsi faciliter **la prise de recul nécessaire aux enseignants pour guider tous les élèves**, surtout ceux en difficulté qui en le plus besoin, **vers des acquis solides et durables**.

### **Diversification des parcours et des approches pédagogiques au lycée**

---

Au **lycée général et technologique** comme au collège, le programme guide la mise en œuvre des enseignements. Le curriculum de formation conduit tous les élèves à vivre une expérience dans chacune des cinq compétences propres et atteindre le niveau 4 de compétence attendue dans au moins trois CP, dont la CP5. **Les épreuves certificatives** ont pour objet de vérifier la construction effective des compétences attendues. Elles **ne sont pas à considérer comme des objets d'enseignement**. L'obligation d'évaluer les élèves sur trois compétences propres répond à la volonté de conserver jusqu'en fin de scolarité une **EPS de qualité**.

Dans la **voie professionnelle** qui s'organise en deux types de formations : CAP BEP en deux ans et baccalauréat en trois ans le projet EPS doit insister sur **l'équilibre de la formation** entre les compétences propres à l'EPS et leur **étroite articulation avec les compétences méthodologiques et sociales**. Le principe de **capitalisation des notes** institué pour les examens induit également la nécessité de penser l'offre de formation sur l'intégralité du cursus de l'élève, notamment en combinant le nombre et le choix des APSA et les niveaux de compétences attendues.

Quelle que soit la filière, les équipes ancreront leur projet pédagogique dans les **orientations de la réforme des lycées (mieux orienter, mieux accompagner chaque lycéen, mieux adapter le lycée à son époque)**, dans les exigences du programme et dans la singularité du projet d'établissement. Pour réussir cela, une **formation équilibrée, diversifiée et surtout équitable** doit être formalisée pour tous les élèves (filles ou garçons ; sportifs ou non ; à besoin éducatif particulier ou pas...). L'obligation de résultat (atteinte des niveaux 3 et 4) conduit à raisonner non plus en termes de programmation annuelle, mais de curriculum de l'élève depuis son entrée en seconde jusqu'au diplôme. Elle nécessite d'anticiper l'offre de formation sur les trois années et de garder trace de ce qui a été effectivement proposé à chaque élève. Les nouvelles dispositions offrent d'authentiques espaces d'expression à l'initiative des équipes pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves : diversité et progressivité de la formation, temps d'enseignement forcément long pour garantir des acquis solides, validation des compétences méthodologiques et sociales dans une activité globale. Certains lycées les ont déjà investis avec réussite.

### 3. Dispositifs ressources auprès de l'inspection

#### Les chargés de mission

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation pour rendre notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les compétences, reconnues par le corps d'inspection, des chargés de mission EPS **Anne LEBOUHELLEC et Eric REUILLARD**

#### Commission académique « Examens » (CAP, BEP, BAC)

Présidée par le Vice-Recteur, cette commission a pour mission de **valider les protocoles d'évaluation** des établissements et notamment les aménagements proposés dans le cadre du **contrôle adapté**. Elle collecte et harmonise les notes du CCF, avant de les transmettre au jury d'examen. La commission est indispensable, pour **corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers**. De plus, elle apporte des informations à l'échelon de l'établissement pour des **régulations souhaitables** et légitimes sur certains aspects comme les **inaptitudes**, la **cohérence des menus**, **les écarts de notes entre les filles et les garçons**. Ces observations, retranscrites dans le rapport de la commission contribuent à l'évolution de l'EPS dans l'académie.

**La commission 2016 se réunira en mars pour valider les protocoles**. En fin d'année, le dispositif de collecte et de validation des notes laissera la possibilité aux établissements d'organiser leurs dernières épreuves de CCF début novembre 2016.

#### Groupe ressources

Ce groupe a pour mission de **concevoir et diffuser des ressources pédagogiques numériques** destinées à **enrichir les pratiques pédagogiques** des enseignants d'EPS au service des apprentissages des élèves (nouvelles pratiques ; liaison école collège ; égalité fille garçons ; utilisation des TICE ; préparation de la réforme du collège). Il assure éventuellement l'encadrement et le suivi des stages inscrits au plan académique de formation (PAF) et contribue à des travaux académiques, voire nationaux.

#### Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le [site EPS de l'académie](#). Dans le but de favoriser un échange de pratique, il sera alimenté de toutes vos expériences pédagogiques de qualités. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, installations, accompagnement éducatif, enseignement d'exploration, sport scolaire, formation...)

Enfin, pour permettre une communication professionnelle efficace, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** fournie par l'académie pour tous les courriers professionnels (services administratifs, établissement, services UNSS, conseillers techniques EPS et l'inspection pédagogique régionale). Je demande à chacun d'effectuer, selon la modalité la mieux adaptée, la consultation régulière de cette boîte mail et je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers n'importe quelle messagerie personnelle.

Pour conclure, je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une **EPS au service de la réussite de tous** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves qui nous sont confiés afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Je souhaite que durant cette année charnière, l'ensemble des enseignants d'EPS de l'académie **invente crée, innove** et surtout **ose** afin de **préparer cette réforme** incontournable et **faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées**.

L'Inspecteur d'Académie,  
Inspecteur Pédagogique Régional d'EPS



Didier RIGOTTARD